



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 février 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes

### Partenariat de collaboration sur les forêts : cadre 2005

#### Document d'information

#### *Résumé*

Le Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres instances internationales ont pris acte avec satisfaction des travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts qui vise à promouvoir et à faciliter la gestion durable des forêts dans le monde. Les organes directeurs des organismes membres de ce partenariat ont eux aussi appuyé ses travaux. Le présent rapport du Forum, qui est le quatrième du genre, décrit les initiatives communes et les activités de collaboration qu'il a menées en 2004, en particulier celles qui sont liées à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts.

Depuis sa création, le Partenariat a mis en chantier six projets communs : constitution d'une base de données interrogeable en ligne sur les sources de financement de la gestion durable des forêts; rationalisation de l'établissement des rapports sur les forêts; mise en place d'un portail électronique permettant d'avoir accès à l'information dans le monde entier; promotion d'une interprétation commune des définitions; création d'un site Web; et partage de l'information avec les membres du Partenariat. Ces derniers coopèrent dans différents domaines à caractère aussi bien politique que technique tels que la restauration du couvert forestier et la remise en état des terres dégradées, la diversité biologique des forêts, les programmes forestiers nationaux, les incendies de forêt, l'application des lois relatives aux forêts

---

\* E/CN.18/2005/1.



et la recherche, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Les activités connexes de sensibilisation et de renforcement des capacités font partie intégrante de bon nombre des initiatives prises par ces membres.

En outre, comme le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa cinquième session, doit évaluer l'efficacité des arrangements internationaux relatifs aux forêts et se pencher sur les mesures à prendre, le programme pour 2005 fait le point des progrès accomplis par le Partenariat et recense les possibilités de collaboration futures entre ses membres. Se fondant sur ce bilan, les membres du Partenariat ont conclu que celui-ci avait effectivement permis de renforcer la collaboration et la coordination dans les domaines d'activité en rapport avec les forêts. Ce succès tient à plusieurs facteurs notamment à l'engagement résolu du Partenariat en faveur de la gestion durable des forêts ainsi qu'au caractère volontaire et informel de ses activités. Toutefois, ses membres conviennent de la nécessité de renforcer la coopération à tous les niveaux et de mobiliser des ressources financières supplémentaires aux fins de la mise en œuvre de programmes d'action sur les forêts qui soient approuvés par la communauté internationale.

Les membres du Partenariat se tiennent prêts, comme ils s'y sont engagés, à œuvrer de concert à l'amélioration de la gestion et de la conservation des forêts et à la promotion d'un développement durable fondé sur la mise en valeur des forêts, et ainsi à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Partenariat entend jouer un rôle important dans le futur arrangement international sur les forêts.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1–2	3
I. Appui aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts fourni par les organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts . . .	3–4	3
II. Appui des membres du Partenariat à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) : initiatives communes . . . . .	5–16	4
III. Activités de coopération . . . . .	17–35	7
IV. Bilan des progrès accomplis . . . . .	36–40	15
V. Perspectives d'avenir . . . . .	41–45	16
Annexe		
Partenariat de collaboration sur les forêts . . . . .		19

## Introduction

1. Le Partenariat de collaboration sur les forêts tient à exprimer sa sincère gratitude aux pays et aux instances internationales qui ont reconnu ouvertement sa contribution à la mise en place de méthodes de gestion durable des forêts un peu partout dans le monde. Le caractère volontaire et informel de ce partenariat, la souplesse de ses méthodes de travail<sup>1</sup> et le fait que ses 14 membres<sup>2</sup> soient foncièrement résolus à améliorer la coordination et la coopération à tous les niveaux, pour tout ce qui touche aux forêts, modifient la donne sur le terrain. En outre, s'appuyant sur les avantages comparatifs de chacun de ses membres, il soutient activement les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs et indicateurs en rapport avec les buts 1, 4, 5, 6 et 7.

2. Le présent rapport met en évidence l'appui que le Partenariat fournit aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, en particulier les initiatives communes auxquelles il est partie et qui visent à aider les pays à donner suite aux propositions d'action avancées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et par le Forum intergouvernemental sur les forêts; fait le point des travaux jusqu'ici accomplis; et recense les possibilités de coopération accrue pour l'avenir.

### **I. Appui aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts fourni par les organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts**

3. Bon nombre des organes directeurs du Partenariat auxquels les membres font rapport ont approuvé la participation de leurs hauts responsables à ce partenariat ainsi que l'appui que ces derniers fournissent aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. Parmi ces organes directeurs on citera le Comité des forêts et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Conseil du Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le Secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique<sup>3</sup>, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>4</sup>, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique<sup>5</sup>, le Conseil de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), les Conseils d'administration du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et du Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale et le troisième Congrès mondial de la nature de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

4. L'appui fourni consiste notamment à mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF et du FIF; à faciliter la circulation de l'information du niveau mondial jusqu'à celui des pays et vice versa; à proposer des activités conjointes et des approches communes; à donner aux membres du Partenariat les moyens d'exécuter leurs programmes de travail en rapport avec les

forêts. En outre, la FAO, le PNUE et l'OIBT ont continué, en 2004, de détacher certains de leurs fonctionnaires auprès du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

## **II. Appui des membres du Partenariat à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) : initiatives communes**

5. Accueillant avec satisfaction les directives du Forum des Nations Unies sur les forêts et en tenant compte, le Partenariat a mis en chantier plusieurs projets communs : constitution d'une base de données interrogeable en ligne sur les sources du financement de la gestion durable des forêts (Recueil d'informations); rationalisation de l'établissement des rapports sur les forêts (création d'un groupe de travail); création d'un service mondial d'information sur les forêts; promotion d'une interprétation commune des définitions relatives aux forêts; diffusion d'informations; et interface avec le réseau du Partenariat.

### **Recueil d'informations du Partenariat sur le financement de la gestion durable des forêts**

6. Le Recueil d'informations du Partenariat sur le financement de la gestion durable des forêts<sup>6</sup> permet de se renseigner, via une base de données interrogeable en ligne, sur les sources nationales et étrangères de financement de cette activité. Durant l'année écoulée, le recueil est passé de 360 à 500 entrées d'informations relatives à de possibles sources de financement du type décrit ci-dessus et portant notamment sur la façon d'élaborer des propositions de projet. Il offre un cadre de discussion en ligne qui permette à ses utilisateurs de poser des questions et d'échanger des informations relatives aux questions de financement. Le Partenariat s'emploie, avec le concours du Fonds pour les programmes forestiers nationaux et des membres de son réseau, à améliorer et à diffuser ce recueil d'informations et à lui apporter des améliorations. Les appréciations formulées un peu partout dans le monde par les utilisateurs du recueil montrent que ce dernier permet de mettre en contact les personnes en quête d'un financement avec celles qui peuvent leur venir en aide dans ce domaine. La FAO, qui est chargée de la tenue de ce recueil, compte en publier une version à jour d'ici à mai 2005.

### **Groupe de travail du Partenariat sur la rationalisation des rapports sur les forêts**

7. Dans le cadre des efforts visant à rationaliser les rapports sur les forêts, le Partenariat a créé sur Internet un portail Web<sup>7</sup>, qui permet d'accéder aisément aux informations que les pays transmettent aux entités internationales s'occupant des forêts. Se fondant sur cette initiative, la FAO, l'OIBT, le PNUE ainsi que les Secrétariats du Forum des Nations Unies sur les forêts, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la

désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, sont en train d'élaborer un projet de cadre commun d'information qui devrait permettre d'améliorer et de coordonner l'accès à l'information de façon à alléger la tâche des pays qui ont à établir des rapports et à harmoniser leurs demandes de renseignements. Les informations accessibles en ligne devraient être structurées, par pays, par processus et par éléments thématiques communs à la gestion durable des forêts. En 2005, l'Équipe spéciale prévoit de développer plus avant ce projet et de le mettre à l'essai. Les résultats de ce projet seront jugés lors d'une petite réunion de spécialistes devant se tenir à New York en avril 2005, qui rassemblera des membres du Groupe de travail et quelques coordonnateurs nationaux responsables de l'établissement de rapports dans certains pays intéressés, et réunions parallèles organisées dans le cadre du Forum et au sein d'autres instances. Les membres se félicitent du soutien financier accordé par un certain nombre de gouvernements aux fins du lancement de ce projet difficile. En outre, bon nombre de membres du Partenariat aident les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de présentation de données, notamment en améliorant la coordination entre les États. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine même si des progrès ont été accomplis.

### **Service mondial d'information forestière**

8. L'initiative la plus récente, à savoir le Service mondial d'information forestière, est un portail<sup>8</sup> qui permet à des utilisateurs d'accéder à des informations sur les forêts du monde et de trouver, en consultant le Web et des bases de métadonnées, des cartes, des séries de données, des articles de revue, des ouvrages et d'autres matériaux à même de faciliter la prise de décisions averties. Les données qui alimentent ce système sont fournies, en vertu d'accords qui octroient à certains établissements s'occupant de questions forestières, de plus larges possibilités en matière de diffusion de l'information. L'IUFRO qui est à la tête de cette initiative coopère étroitement avec la FAO, le CIFOR, le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres partenaires. Le Service deviendra pleinement opérationnel une fois que l'IUFRO l'aura présenté à son Congrès mondial devant se tenir à Brisbane (Australie) en août 2005.

### **Initiative visant à faciliter une interprétation commune des définitions relatives aux forêts**

9. Conscients de l'importance que revêt l'utilisation cohérente des termes pour l'établissement des rapports, les membres du Partenariat ont œuvré à l'harmonisation des définitions relatives aux forêts. Depuis 2002, la FAO, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le CIFOR, l'IUFRO et le PNUE ont organisé conjointement des réunions d'experts consacrées à ces questions. Plus de 60 experts, dont des membres du Partenariat organisateurs de la réunion et d'autres spécialistes représentant des organismes tels que le CITAF et le Forum des Nations Unies sur les forêts, ont participé à la troisième réunion d'experts tenue à Rome en janvier 2005. Cette réunion a été l'occasion de prendre en compte les intérêts de différents groupes (spécialistes de la gestion des forêts, personnes chargées de dresser les inventaires, participants aux négociations sur la

biodiversité, les changements climatiques et la désertification, organisations non gouvernementales, secteur privé, etc.).

10. Poursuivant les efforts d'harmonisation, les organisateurs de la réunion ont donné suite aux recommandations formulées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quatrième session. Cependant, la FAO, dans son évaluation des ressources forestières, et l'OIBT ont indiqué qu'elles avaient appliqué la plupart des recommandations susmentionnées qui concernaient leurs propres définitions tandis que l'IUFRO a poursuivi les travaux qu'il consacrait à l'établissement d'une terminologie forestière multilingue. (projet SilvaVoc). Les participants à la réunion d'experts ont formulé des recommandations de caractère technique à propos de certains termes utilisés dans le Protocole de Kyoto et dans la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique<sup>9</sup> ainsi que par la FAO, l'OIBT et d'autres organismes. Ils ont aussi recommandé que le Partenariat soit commis à la conservation des différents termes et différentes définitions employés pour l'établissement de rapports destinés à des instances internationales, de sorte que ceux-ci puissent être harmonisés plus aisément et utilisés de manière plus cohérente.

11. Parmi les principales définitions examinées figuraient celles qui ont trait aux forêts naturelles, aux forêts exploitées, aux plantations forestières, aux arbres isolés, aux forêts aménagées et aux forêts non aménagées. L'on a abouti à un accord d'ensemble, quoique non unanime, sur les trois premiers termes et un consensus s'est dégagé au sujet de la définition utilisée pour le terme « gestion des forêts ». L'on a reconnu que les notions de forêt aménagée et de forêt non aménagée qui avaient été employées lors des débats sur le changement climatique étaient différentes de celles qui étaient habituellement utilisées en sylviculture.

12. En outre, les participants ont souligné qu'il fallait continuer de résoudre les problèmes posés par les aspects multilingues des définitions relatives aux forêts. Un compte rendu des travaux de la réunion sera publié en mars 2005.

13. Le site Web du Partenariat permet d'accéder en ligne aux définitions utilisées par les membres de cette instance ainsi qu'à plusieurs thésaurus et bases de données terminologiques tels que le système de centralisation de la terminologie multilingue des forêts<sup>10</sup> de l'IUFRO et les termes et définitions<sup>11</sup> contenus dans l'évaluation des ressources forestières de la FAO (2005).

### **Site Web, matériel de promotion et activités de communication du Partenariat**

14. Le site Web du Partenariat contient des informations sur le Partenariat lui-même, ses activités, son réseau ainsi qu'un répertoire des organisations internationales qui s'occupent des forêts. Le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts assure le maintien de ce site, avec l'aide de la FAO.

15. Le Partenariat met à profit les manifestations parallèles qu'il organise, à l'occasion de la tenue de certaines réunions importantes sur les forêts, pour présenter des exposés et diffuser des informations sur ses initiatives conjointes.

## **Réseau du Partenariat**

16. Ces dernières années, de nombreux membres d'organisations internationales, d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales ont adhéré au Réseau du Partenariat qui est ouvert à tous ceux qu'intéressent les questions relatives aux forêts. Ce réseau offre un large éventail de compétences et de ressources et de possibilités à même de contribuer à la gestion durable des forêts et il s'efforce de resserrer ses liens avec les pays. Toutefois pour le rendre plus efficace, il sera sans doute nécessaire de le revitaliser et de le relier à certaines activités menées à l'échelle nationale. Il permet de communiquer, par voie électronique et à l'occasion de réunions tenues le plus souvent lors des sessions du Forum, des renseignements concernant les activités de ses membres. Le Secrétariat du Forum diffuse régulièrement un bulletin intitulé *CPF Network Updates*.

## **III. Activités de coopération**

17. Alors que plusieurs de ses membres collaborent depuis des années, le Partenariat a développé ses activités de coopération. Les paragraphes ci-après présentent des exemples de projets récents exécutés par deux ou plusieurs de ses membres. On trouvera de plus amples informations à ce sujet, notamment une vue d'ensemble des membres du Partenariat sur les travaux visant à donner suite aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts ainsi que sur ses précédents cadres de travail, sur le site Web du Partenariat à l'adresse suivante <[www.fao.org/forestry/cpf](http://www.fao.org/forestry/cpf)>.

### **Restauration des paysages forestiers et remise en état des terres dégradées**

18. Lancé en 2003, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers est un réseau en pleine expansion composé de gouvernements, d'organisations internationales et non gouvernementales et de collectivités locales qui s'emploient à ériger la restauration des paysages forestiers en modèle montrant comment les politiques peuvent être reliées à la pratique. Plusieurs des membres du Partenariat, dont l'UICN, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'OIBT, le CIFOR, le Programme sur les forêts (PROFOR), qui relève de la Banque mondiale, le CIRAF, le PNUE, le Centre mondial de surveillance pour la conservation et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique participent à cette initiative. Plus d'une douzaine d'ateliers nationaux et régionaux ont été organisés aux fins de l'échange de données d'expérience et de l'élaboration de nouvelles mesures concrètes et plusieurs autres activités de cette nature sont prévus. Une réunion internationale d'experts sur la restauration des paysages forestiers destinée à appuyer le Forum et devant permettre d'étudier les enseignements tirés et de planifier de nouvelles actions coordonnées aura lieu en 2005. En outre, l'UICN et l'OIBT sont en train d'élaborer conjointement, à l'intention des spécialistes, un manuel sur la restauration des paysages forestiers et d'organiser des ateliers nationaux portant sur ce thème.

19. Plusieurs des membres du Partenariat coopèrent également aux efforts de remise en état entrepris à la suite du tsunami qui a touché l'Océan indien, en

échangeant des informations sur l'impact et les évaluations des besoins et en s'employant à coordonner l'action qu'ils mènent respectivement dans les domaines suivants : assistance technique, renforcement des capacités et fourniture d'un appui sous forme de projets aux pays touchés par le tsunami.

## **Évaluation du degré de dégradation des terres**

20. La FAO et le PNUE, sont en train de mettre en œuvre, avec le concours financier du FEM, un projet mondial sur l'évaluation de la dégradation des terres. Le PNUE et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification collaborent sur un projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides, dont l'objet est de concevoir des instruments et des méthodes qui permettent d'évaluer et de quantifier, en mesurant leurs variations dans l'espace et dans le temps, la nature, l'ampleur et la gravité de la dégradation des terres ainsi que son impact sur les écosystèmes, les bassins versants et les bassins hydrographiques, le stockage du carbone et la diversité biologique. En 2004, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a accueilli avec satisfaction le programme de travail sur les terres arides et subhumides qu'elle exécute en collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

21. Une équipe de scientifiques africains a entrepris, avec le concours du Programme spécial de l'IUFRO en faveur des pays en développement, de faire la synthèse des activités en rapport avec la remise en état des terres dégradées en Afrique. Ces travaux ont montré à quel point la collaboration et l'échange d'informations entre scientifiques travaillant dans différents pays et dans différentes conditions pouvaient être utiles à la recherche. En outre le CIRAF, le PNUE, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et d'autres partenaires œuvrent de concert à la restauration des terres arides dégradées en Afrique de l'Ouest (voir encadré I). Ce projet vise à lutter contre la désertification et à promouvoir la gestion durable des terres en tant que partie intégrante des politiques, stratégies et plans nationaux de développement.

### **Encadré I**

#### **Restauration des terres arides de l'Afrique occidentale et amélioration des moyens de subsistance des populations rurales grâce à des méthodes de gestion des terres agroforestières fondées sur les écosystèmes**

**Organismes participants : CIRAF, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, PNUE, University of Florida, établissements nationaux du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal, et réseaux régionaux**

Le projet a pour objet de promouvoir une approche intégrée (systèmes intégrés cultures-forêts-élevage) de la gestion durable des basses terres semi-arides d'Afrique occidentale. Il se fonde sur les

capacités disponibles aux niveaux régional et local pour l'élaboration de politiques visant à restaurer les basses terres d'Afrique occidentale de façon à améliorer le bien-être de la population et à réduire la pauvreté. Il devrait en particulier : a) renforcer les capacités des communautés rurales en matière d'aménagement du territoire et de conservation des terres dans une perspective agroforestière; b) dispenser aux équipes nationales de cinq différents pays une formation à la quantification de la dégradation des terres et cibler, évaluer et suivre les interventions visant à conserver l'agroforesterie; c) repérer les terres de la région qui sont le plus dégradées et cibler dans l'espace les recommandations relatives aux politiques et aux pratiques suivies en matière d'agroforesterie; d) élaborer des directives et réaliser des études de cas qui permettent de caractériser la dégradation des terres arides, de cibler les interventions et de surveiller les impacts; et e) présenter des directives et des études de cas en vue d'améliorer les politiques nationales et régionales fondées sur une gestion évolutive des écosystèmes.

### **Conservation de la diversité biologique des forêts**

22. Nombreux sont les membres du Partenariat qui se sont collectivement attaqués à la question de la diversité biologique des forêts, notamment depuis l'adoption de l'objectif mondial de 2010 et l'élargissement du programme de travail sur la diversité biologique des forêts de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (annexe à la décision VI/22 de la Conférence des Parties à la Convention). En avril 2004, les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention (des NU) sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, se sont employés, à Viterbo (Italie), à établir des liens entre la gestion durable des forêts et la méthode fondée sur les écosystèmes; l'UICN et la Banque mondiale ont fait une présentation commune à la quatrième session du Forum et l'UICN a organisé un atelier qui a eu lieu à Gland (Suisse) en 2004. En 2003, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a tenu un atelier afin d'aider à faire la lumière sur les liens qui existent entre la gestion durable des forêts et la méthode fondée sur les écosystèmes et d'élaborer des directives pour l'application de cette méthode. La FAO, l'OIBT, le Secrétariat du Forum, l'UICN, le PNUD et le PNUE ont pris une part active aux débats. En outre, de nombreux membres du Partenariat ont assisté, en novembre 2003, à l'atelier sur les aires forestières protégées organisé par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ainsi qu'à la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts (voir à ce sujet le document UNEP/CBD/COP/7/INF/20).

23. L'OIBT et l'UICN coopèrent actuellement à l'élaboration d'un cadre directeur pour la conservation transfrontière des forêts et un atelier international sur la question s'est tenu en 2003, à Ubon Ractchathani (Thaïlande). Cet atelier a contribué à susciter l'intérêt de plus de 25 pays et l'UICN exécute actuellement des projets de conservation transfrontières qui portent sur quelque 10,3 millions d'hectares de forêts tropicales (voir encadré II).

24. Par ailleurs, le PNUE est en train de mettre en œuvre un projet financé par le FEM qui est centré sur la frontière entre le Niger et le Nigéria et vise à resserrer les liens de coopération et à renforcer les capacités institutionnelles aux fins de la conservation des habitats, de la diversité biologique et des ressources en eau; à permettre une utilisation durable des sols; et à lutter contre la dégradation des terres. Le PNUD exécute actuellement 29 projets sur la conservation des forêts financés par le FEM, dans 27 pays, et il a rendu compte publiquement en 2003 des expériences et des enseignements que la mise en œuvre, un peu partout dans le monde, de 40 projets analogues lui ont permis de tirer. Certains des membres du Partenariat participent également à deux autres projets, à savoir le projet méso-américain de conservation des forêts, soutenu par le FEM, la Banque mondiale et le PNUD, et le projet de corridor de la Banque mondiale dans les forêts ombrophiles du Brésil.

#### Encadré II

#### **Réserve de conservation transfrontalière de Lajak-Entimau/Betung Kerihun et autres réserves du même type en Asie**

Forte de son aptitude à réunir régulièrement les pays et les donateurs, l'UICN a mis sur pied un important programme de réserves transfrontalières à cheval sur au moins deux pays tropicaux. Outre la conservation de la faune sauvage, ces projets visent à améliorer les modes de subsistance des communautés forestières, à promouvoir la coopération entre pays voisins et à lutter contre l'abattage illicite des arbres et la contrebande d'espèces de faune sauvage.

Le premier projet, financé par l'OIBT, a consisté en la création de la réserve de conservation transfrontalière de Lajak-Entimau/Betung Kerihun sur l'île de Bornéo. Lancé en 1994, il se poursuit toujours. L'UICN finance actuellement, avec le concours du Fonds mondial pour la nature (Indonésie), un autre projet pour la gestion du Parc national de Kayan Mentarang. Du côté malaisien, un nouveau projet financé par l'OIBT aidera à améliorer la gestion du Parc national de Pulong Tau qui vient d'être élargi et jouxte maintenant le Parc de Kayan Mentarang. En Thaïlande, le complexe forestier protégé de Phatam qui se trouve à la frontière avec le Cambodge et avec la République démocratique populaire lao est un projet financé par l'OIBT qui vise à renforcer la coopération transfrontière en matière de gestion des activités de conservation.

### **Incendies de forêt**

25. De nombreux membres du Partenariat cherchent à resserrer les liens de coopération dans le domaine de la gestion des incendies de forêt, notamment la prévention, la planification préalable, l'extinction des incendies et la réhabilitation. Ils coopèrent avec certains pays et certaines organisations non gouvernementales partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques visant à réduire les

effets préjudiciables que les incendies en milieu sauvage peuvent avoir sur les êtres humains et sur l'environnement; à promouvoir la gestion des incendies dans le cadre de plans et de stratégies de conservation des ressources naturelles intégrés; et à encourager le recours à des brûlages dirigés dans le cadre de systèmes d'utilisation durable des sols. En outre, les ministres responsables des forêts se sont penchés sur certaines questions en rapport avec les incendies ainsi que sur la nécessité d'une meilleure coopération internationale et régionale lors de la réunion de haut niveau organisée par la FAO en mars 2005.

### Encadré III

#### **Formation d'instructeurs à la gestion communautaire des incendies en Afrique subsaharienne**

**Organismes participants : FAO, Observatoire mondial des incendies, Partenariat mondial dans le domaine des feux de forêts, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Fonds mondial pour la nature (WWF), Université des Nations Unies, Communauté de développement de l'Afrique australe, Réseau régional de lutte contre les incendies en milieu sauvage pour l'Afrique subsaharienne, relevant de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, et Gouvernements allemand, finlandais et norvégien**

Près de la moitié des régions du monde touchées par les incendies en milieu sauvage se trouvent en Afrique subsaharienne et la plupart de ces sinistres sont imputables à des activités humaines. Vu qu'il est

nécessaire de lutter contre ces incendies nocifs et de s'attaquer à leurs causes profondes, le projet vise à former des instructeurs à la gestion dynamique et participative des incendies ainsi qu'à renforcer les capacités en matière de brûlages dirigés.

Une fois que cette formation leur aura été dispensée, les instructeurs agréés par l'Université des Nations Unies donneront aux organismes gouvernementaux et aux collectivités locales des conseils sur les aspects techniques, socioculturels et législatifs complexes propres à la gestion communautaire des incendies, en utilisant les enseignements tirés des expériences récentes qui se sont déroulées en Afrique et auxquelles ont participé les pouvoirs publics, les communautés locales et la société civile. La formation traite également des problèmes législatifs et politiques que pose l'attribution aux collectivités locales de responsabilités en matière de gestion, qui étaient auparavant confiées aux pouvoirs publics.

26. La FAO, le PNUE, les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'OIBT et la Banque mondiale font partie du Groupe consultatif sur les incendies de forêt de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la

prévention des catastrophes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR). La FAO, l'OIBT, l'UICN et l'Observatoire mondial des incendies figurent au nombre des organismes qui recherchent des moyens d'améliorer la gestion communautaire des incendies (voir encadré III) et plusieurs des membres du Partenariat collaborent et échangent des informations avec les réseaux régionaux de lutte contre les incendies.

27. L'UICN et le Fonds mondial pour la nature (WWF) ont administré conjointement, en collaboration avec le CIFOR, le projet « Firefight Asie du Sud-Est », qui a pris fin au milieu de 2003. Fort de ce succès, l'UICN, le Fonds mondial pour la nature, l'OIBT et le Gouvernement suisse ont étendu ce projet à l'Afrique de l'ouest, à la région du Mékong ainsi qu'à celle du nord des Andes (Pérou, Bolivie et Équateur). L'UICN et l'OIBT s'emploient avec le concours de leurs membres et de certaines collectivités locales ghanéennes à améliorer les systèmes de gestion des incendies dans les zones sujettes aux incendies afin de mieux tirer parti des produits forestiers et de réhabiliter les terres endommagées par le feu grâce à la plantation d'espèces locales.

### **Programmes nationaux pour les forêts et lutte contre la pauvreté**

28. La plupart des membres du Partenariat aident les pays à mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux et à lier ces programmes aux stratégies de lutte contre la pauvreté ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement. Deux entités majeures, à savoir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux qui relève de la FAO, et le Programme mondial sur les forêts qui relève de la Banque mondiale, apportent un appui spécifique aux programmes forestiers nationaux. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux prêterent un appui aux programmes forestiers nationaux de 36 pays en développement, en mettant l'accent sur une participation accrue de la société civile à la prise de décisions ainsi que sur les moyens de faciliter la réalisation des engagements pris à l'échelle internationale, notamment de donner suite aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts. En outre, la FAO œuvre de concert avec 22 pays à l'élaboration et à l'exécution de programmes axés sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur les approches participatives.

29. Le CIFOR, l'OITT, le Programme mondial sur les forêts, la FAO et le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts appuient l'atelier sur la décentralisation, les systèmes fédéraux de foresterie et les programmes forestiers nationaux, qui est une initiative conduite par un pays et coparrainée par les Gouvernements indonésien et suisse, dont le but est d'appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui s'est tenue en avril 2004. Les participants à cet atelier ont conclu que la décentralisation dans le secteur forestier était un moyen de lutter contre la pauvreté, de promouvoir un développement économique durable et de protéger l'environnement. Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, ce qui arrive rarement, cette stratégie est aussi un moyen d'améliorer l'efficacité, l'équité, ainsi que la participation à la gestion et à la conservation des forêts.

30. Le Programme mondial sur les forêts collabore avec l'UICN, le CIFOR et d'autres instances en vue de mieux intégrer les questions forestières ou stratégiques de lutte contre la pauvreté ainsi qu'aux activités de planification gouvernementales.

Ces instances sont en train d'amasser une somme de connaissances qui permettra de montrer comment les forêts gérées localement et de manière durable peuvent améliorer les moyens de subsistance des populations rurales et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UICN et le CIRAF collaborent également à l'élaboration d'un système qui devrait permettre de récolter durablement des graines d'allanblackia au Ghana, et ainsi d'améliorer les moyens de subsistance de la population locale (voir encadré IV).

#### Encadré IV

#### **Récolte et commercialisation durables des graines d'Allanblackia au Ghana**

#### **Organismes participants : UICN, CIRAF, Unilever et organisations non gouvernementales africaines locales**

Les partenaires sont en train d'élaborer, au Ghana, un système socialement équitable et économiquement et écologiquement viable pour la récolte et la commercialisation de graines d'Allanblackia – un nouveau produit qui peut servir à remplacer l'huile de palme pour la fabrication d'articles tels que la margarine et les savons.

Les méthodes écologiquement viables de récolte d'Allanblackia en milieu sauvage devraient permettre d'améliorer les moyens de subsistance de la population locale et d'inciter les collectivités locales à préserver et à renforcer l'intégrité de cette ressource. La société Unilever exigera de ceux qui récoltent ces graines qu'ils adhèrent aux directives sur les meilleures pratiques qui ont été élaborées par l'UICN.

Le projet permettra aussi de renforcer l'intégrité des paysages forestiers et d'améliorer les connexions entre les différents paysages une fois que l'Allanblackia sera intégrée au système d'exploitation agricole.

En 2005, le Secrétariat d'État aux affaires économiques de la Suisse a alloué des fonds à l'élargissement de ce projet, qui devrait nous renseigner utilement sur la façon dont les marchés peuvent être mis à contribution pour lutter contre la pauvreté et assurer la conservation des forêts.

### **Application des lois relatives aux forêts**

31. Plusieurs membres du Partenariat, dont la Banque mondiale, l'UICN, le CIFOR, l'OIBT et la FAO, participent activement au processus AFLEG (Application de la législation forestière et gouvernance) en Asie et en Afrique. La Banque mondiale et l'UICN participent aussi au nouveau processus AFLEG pour l'Asie orientale et septentrionale, tandis que l'UICN organise des consultations avec les parties prenantes dans les régions nord-ouest et extrême-orientale de la Fédération de Russie.

32. La FAO et l'OIBT travaillent à l'élaboration de pratiques optimales devant être appliquées dans le secteur forestier, qui seront publiées au milieu de 2005. En outre,

la Banque mondiale et la FAO collaborent à l'élaboration d'un manuel de législation forestière qui devrait aider les gouvernements, les praticiens et les autres parties prenantes à revoir ou à mettre à jour la législation forestière.

33. L'UICN et l'OIBT ont organisé, dans le cadre du troisième Congrès mondial sur la conservation de l'UICN qui s'est tenu à Bangkok en novembre 2004, un atelier sur les moyens de lutter contre la menace qui résulte de l'abattage illégal des arbres et de promouvoir le commerce et la production licites de bois. Durant ce congrès, l'UICN, le CIFOR et d'autres partenaires ont également organisé un atelier international chargé de faire une synthèse sur l'application de la loi, la saine gestion des ressources naturelles, et leurs incidences sur les moyens de subsistance. En outre, le CIFOR, la Banque mondiale, l'OIBT et la FAO ont aidé le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, durant l'année 2004, à établir un rapport consacré aux effets qu'une application insuffisante de la législation forestière peut avoir sur la diversité biologique des forêts.

### **Renforcement des capacités et recherche**

34. Le Partenariat appuie le service de vulgarisation forestière et les activités de recherche dans les pays en développement. C'est ainsi notamment que le CIFOR et le CIRAF diffusent les résultats des recherches relatives aux forêts et que le programme spécial de l'IUFRO pour les pays en développement dispense une formation aux politiques forestières, aux relations publiques, à l'utilisation de critères et d'indicateurs ainsi qu'à l'emploi des techniques d'information et de communication dans le domaine des sciences forestières. L'IUFRO et la FAO prêtent un appui aux réseaux régionaux de recherche, aux efforts visant à renforcer l'éducation forestière et les systèmes de vulgarisation forestière et à faciliter l'instauration de pratiques communes (voir encadré V). En outre, la FAO, l'IUFRO et le Gouvernement italien ont organisé, à Orvieto (Italie) un colloque sur les stratégies de communication qui permettraient d'associer les partenaires aux activités de vulgarisation forestière.

35. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées par le Partenariat, on citera l'appui que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit au développement socioéconomique des pays en développement (Capacité 2015), le concours que la FAO, le CIFOR et l'UICN apportent aux ateliers sur les forêts et les changements climatiques, en particulier les ateliers qui se tiennent en Amérique latine. Au cours de ces deux dernières années, le PNUE, la FAO et l'UICN ont aidé des pays en développement à traiter certaines questions techniques en rapport avec les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui portent sur les modalités de mise en œuvre de projets de boisement et de reboisement s'inscrivant dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre.

Encadré V

**Réseau de recherche forestière  
pour l'Afrique subsaharienne**

**Organismes participants : IUFRO, FAO et trois réseaux sous-régionaux de recherche forestière (Association des établissements de recherche forestière d'Afrique orientale; volet sylviculture du Réseau de recherche-développement agricole de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale; et Service de recherche sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et des ressources naturelles de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les 121 établissements de recherche forestière qui se trouvent dans les pays subsahariens, sont tous membres du Réseau**

Le Réseau de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne a été officiellement mis en place en juillet 2000, afin de renforcer les travaux de recherche forestière consacrés à la conservation ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation durables des ressources forestières d'Afrique subsaharienne. À long terme, on s'attend à ce que ce réseau se transforme en un cadre dynamique pour l'échange d'informations scientifiques et de techniques relatives aux domaines susmentionnés, qui permettront d'améliorer les moyens de subsistance de la population des zones rurales. Parmi les principales activités de ce réseau, on citera le projet de coopération scientifique portant sur la remise en état des terres dégradées en Afrique, le projet du Service mondial d'informations financières (GFIS) pour l'Afrique, l'analyse des interactions entre les institutions gouvernementales et la société civile dans le bassin du Congo et la création de cadres d'apprentissage multipartites sur les questions intéressant en priorité la région.

#### **IV. Bilan des progrès accomplis**

36. Comme le Forum des Nations Unies sur les forêts l'y avait invité, le Partenariat a élaboré des critères devant permettre de mesurer l'efficacité de ses travaux. Cette évaluation, notamment les détails contenus dans l'annexe au présent document, complète la réponse commune<sup>12</sup> du Partenariat au questionnaire sur l'examen de l'efficacité des arrangements internationaux sur les forêts.

#### **Appui fourni au Forum et aux États membres**

37. Les membres du Partenariat ont prêté leur appui au Forum et aux États membres, en offrant des services consultatifs, en aidant les pays à donner suite aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, en coparrainant certaines initiatives conduites par des pays ou par des organisations et en menant à bonne fin certaines initiatives communes. Ils ont permis de mieux sensibiliser l'opinion aux questions intéressant la gestion durable des forêts et ont aidé à élaborer des mesures visant à remédier aux

problèmes qui se posent dans ce domaine. Ils se sont également prononcés sur la plupart des propositions qui leur avaient été soumises et ont participé activement aux sessions du Forum et aux manifestations que ce dernier a organisées, notamment les tables rondes, les réunions de groupes d'experts et les réunions de haut niveau. Ils ont aussi joué un rôle dans l'établissement de plusieurs rapports du Secrétaire général qui ont été présentés au Forum à ses sessions annuelles.

### **Renforcement de la collaboration et de la coordination**

38. Bien que bon nombre de ses membres collaborent depuis des années, le Partenariat a été une occasion sans précédent d'échanger des informations, de gagner la confiance et de promouvoir de plus larges synergies. Ses membres coopèrent encore plus étroitement qu'auparavant dans de très nombreux domaines (programmes nationaux sur les forêts, décentralisation, critères et indicateurs, incendies de forêt, mangroves, remise en état et conservation des forêts, etc.).

39. L'efficacité de ce partenariat tient à son caractère volontaire et informel, à sa taille raisonnable et surtout, à la ferme volonté de coopération de ses membres, lesquels aspirent tous à améliorer la gestion des ressources forestières de la planète et à offrir des moyens de subsistance accrus aux personnes tributaires des forêts. Ces membres coordonnent aussi de très près leurs programmes et activités afin d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, ils s'efforcent d'intervenir rapidement lorsque de nouveaux problèmes apparaissent, et ils ont par exemple mis en commun leurs moyens d'assistance technique et leurs ressources pour pouvoir mener à bien l'effort de relèvement entrepris à la suite du tsunami qui s'est produit dans l'Océan indien.

### **Domaines nécessitant des efforts supplémentaires**

40. Bien que les membres du Partenariat soient parvenus dans une large mesure à renforcer la coopération, d'autres efforts sont nécessaires si l'on veut développer les liens de collaboration, lever des fonds pour financer les actions à mener, rendre l'établissement de rapports sur les forêts plus efficace et en faire une tâche moins pesante pour les pays. Le système d'organismes coordonnateurs a donné de bons résultats mais il pourrait être amélioré de façon à mieux appuyer le dialogue intergouvernemental sur les forêts et à réduire au minimum les chevauchements et les doubles emplois.

## **V. Perspectives d'avenir**

41. Les membres du Partenariat sont conscients de la nécessité d'un dialogue politique de haut niveau permettant de garantir que les questions relatives aux forêts demeureront l'une des préoccupations principales de la communauté internationale. Ils sont fermement résolus à préserver et à consolider leur partenariat, en particulier à renforcer la coopération et la coordination dans les domaines qui touchent aux forêts et à prêter un soutien accru aux efforts déployés par les pays en vue d'appliquer les mesures qui ont été convenues à l'échelle internationale.

42. Les membres du Partenariat sont prêts à redoubler d'efforts, notamment aux niveaux régional et national, pour aider à améliorer la gestion et la conservation des forêts, à parvenir à un développement durable fondé sur la mise en valeur et la préservation des forêts, et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont pour préoccupation première de soutenir les actions concrètes qui sont menées sur le terrain. Les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités font déjà partie intégrante des activités menées par bon nombre d'entre eux. En outre, une priorité élevée est accordée aux échanges de données d'expérience entre spécialistes et parties prenantes, qui devraient permettre de mieux comprendre les problèmes forestiers et de renforcer le soutien politique apporté à la gestion durable des forêts. Les membres du Partenariat sont aussi fermement décidés à améliorer la transparence et à renforcer la confiance qu'ont les parties prenantes dans leurs travaux.

43. Vu que l'adhésion au Partenariat est facultative, il est indispensable d'obtenir un financement extérieur qui permette d'appuyer les initiatives conjointes de cette instance, et de lui assurer une souplesse maximale de sorte qu'elle puisse mener à bien, dans le cadre des programmes de travail propres à chacun de ses membres, des activités essentielles en rapport avec les forêts. Pour ce faire, l'on pourrait faire appel à un fonds d'affection spéciale qui permettrait de financer les activités de coopération et à des sources de financement ponctuelles ou renforcer les programmes de travail et les budgets des membres du Partenariat ou conjuguer toutes ces formules.

44. Le Secrétariat du Forum a un rôle double à jouer en tant que membre du Partenariat et en tant que service d'appui à cette instance. Sa contribution est hautement appréciée. Vu les attentes grandissantes que suscitent les activités du Partenariat, il faudrait que ses services soient renforcés.

45. S'agissant des futurs arrangements internationaux sur les forêts, les membres du Partenariat sont prêts, comme ils s'y sont engagés, à n'épargner aucun effort pour œuvrer ensemble, et de concert avec certains pays et avec d'autres partenaires, à la gestion durable des forêts dans le monde ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des quelque 1,6 milliard de personnes tributaires de ces forêts.

### Notes

<sup>1</sup> Décrit dans le document directif du Partenariat (juin 2003) qui peut être consulté en ligne à l'adresse électronique suivante : <[www.fao.org/forestry/cpf](http://www.fao.org/forestry/cpf)>.

<sup>2</sup> Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

<sup>4</sup> Ibid., vol. 1771, n° 30822.

<sup>5</sup> Ibid., vol. 1954, n° 33480.

<sup>6</sup> Le recueil d'informations peut être consulté en ligne à l'adresse <[www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook](http://www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook)>, ou sur un CD-ROM dont on peut obtenir copie en écrivant directement à la FAO à l'adresse électronique suivante : <[CPF-Sourcebook@fao.org](mailto:CPF-Sourcebook@fao.org)>.

<sup>7</sup> Le portail est accessible en ligne à l'adresse <[www.fao.org/forestry/cpf-mar](http://www.fao.org/forestry/cpf-mar)>.

<sup>8</sup> <[www.gfis.net](http://www.gfis.net)>.

<sup>9</sup> FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

<sup>10</sup> <<http://www.iufro.org/science/special/silvavoc/silvaterm-database/>>.

<sup>11</sup> <[www.fao.org/forestry/site/fra2005-terms/en](http://www.fao.org/forestry/site/fra2005-terms/en)>.

<sup>12</sup> <[http://www.un.org/esa/forests/pdf/national\\_reports/unff5/questionnaire/cpf.pdf](http://www.un.org/esa/forests/pdf/national_reports/unff5/questionnaire/cpf.pdf)>

## Annexe

### Partenariat de collaboration sur les forêts

<i>Objectifs</i>	<i>Critère</i>	<i>Progrès accompli</i>
Appuyer le Forum et les pays membres	Aide à l'élaboration des rapports du Secrétaire général fournie par les membres du Partenariat	Tous les membres du Partenariat ont contribué à l'élaboration de la documentation officielle des sessions du Forum en présentant des textes de fond et des textes techniques et en participant à l'examen des projets de documents
	Appui aux réunions intersessions	La plupart des membres du Partenariat ont fourni un appui aux initiatives conduites par les pays et par les organisations, de même qu'ils ont participé activement aux travaux des groupes d'experts
	Détachements auprès du Secrétariat du Forum	La FAO, l'OIBT et le PNUE ont détaché des fonctionnaires auprès du Secrétariat du Forum
	Engagement politique accru en faveur de la gestion durable des forêts	Les organes directeurs des membres du Partenariat se sont engagés résolument en faveur de la gestion durable des forêts, en particulier à l'échelle des pays où le Partenariat déploie des efforts concertés en vue d'associer plus étroitement les gouvernements nationaux à ses efforts. Tous ses membres ont assisté, pour la plupart au niveau des directeurs, au débat de haut niveau qui s'est tenu à la deuxième session du Forum
	Suite donnée aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, formulées à l'intention des membres du Partenariat	Il a été ou il est actuellement donné suite à la plupart des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts formulées à l'intention des membres du Partenariat
	Aider à donner suite à l'échelle des pays, aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts	Plusieurs membres du Partenariat ont servi de catalyseur à l'action menée à l'échelle des pays, échangé des informations, aidé à comprendre les textes de l'ONU, organisé des ateliers et donné des avis techniques et scientifiques. Certains de ces membres ont également bénéficié d'une aide financière

Objectifs	Critère	Progrès accompli
Accroissement des ressources internes et externes devant servir à donner suite aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts		Plusieurs membres du Partenariat ont alloué directement des ressources financières à des projets forestiers. Au mois de juin 2004, le FEM avait alloué 822 millions de dollars au Programme opérationnel sur les écosystèmes forestiers, 440 millions de dollars au Programme opérationnel sur les écosystèmes de montagne, et 177 millions de dollars au Programme opérationnel sur la gestion durable des terres. Depuis sa création, l'OIBT a levé 250 millions destinés à financer plus de 500 projets et activités. Entre 2002 et 2003, la FAO a alloué 31 millions de dollars (prélevés sur son budget ordinaire) et 62 millions de dollars prélevés sur son fonds d'affectation spéciale et au titre de la coopération technique à des activités forestières. Depuis l'adoption de sa stratégie forestière révisée, le Groupe de la Banque mondiale [la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA) et la Société financière internationale (SFI)] a alloué à la gestion, la conservation et le développement des forêts des prêts dont le montant devrait passer de 61 millions de dollars en 2001 à 619 millions de dollars en 2005
Aide à l'élaboration de méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, notamment d'établissement de rapports propres au Forum		Plusieurs membres du Partenariat ont appuyé l'élaboration de méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, en fournissant notamment un appui technique à certaines initiatives conduites par les pays (Yokohama (Japon), 2001, Viterbo (Italie), 2003) et le Groupe spécial d'experts sur les mécanismes et les méthodes d'évaluation et d'établissement de rapports (Genève, 2003) a lui aussi donné au Secrétariat du Forum des conseils relatifs à l'élaboration de directives nationales pour l'établissement de ces rapports
Aboutir à une interprétation commune des définitions relatives aux forêts		Trois réunions d'experts ont été consacrées à l'harmonisation des principales définitions relatives aux forêts utilisées par les différentes instances et organisations internationales, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'OIBT, la FAO, l'IUFRO et le PNUE
Rationalisation des modalités d'établissement des rapports fixés par les membres du Partenariat, en vue d'alléger la tâche qui incombe aux pays tenus d'établir ces rapports		D'importants progrès ont été accomplis dans ce domaine : création d'un portail (site Web) à consulter en ligne pour l'établissement de rapports; utilisation d'éléments thématiques propres à la gestion durable des forêts pour la structuration de nombre des rapports établis par les membres du Partenariat; et efforts visant à élaborer un cadre commun d'information pour l'établissement de rapports sur les forêts

<i>Objectifs</i>	<i>Critère</i>	<i>Progrès accompli</i>
	Amélioration de la qualité des informations relatives aux forêts et accès plus aisé à ces informations	Le site Web contient des informations relatives aux membres et aux initiatives du Partenariat; des informations concernant l'établissement de rapports sur les forêts et les sources de financement pour la gestion durable des forêts sont disponibles. En outre, le Service mondial d'information forestière comprend 130 000 métadonnées
Renforcer la coopération et améliorer la coordination entre les membres du Partenariat	Mise à jour annuelle du cadre de travail de partenariat	Le Partenariat établit chaque année, avec le concours du Secrétariat du Forum, un rapport intérimaire – le cadre de travail de partenariat – qui est ensuite soumis au Forum
	Participation aux réunions et nombre de ces réunions	Le Partenariat a tenu 13 réunions ordinaires, 5 réunions de groupes de travail sur la rationalisation des rapports relatifs aux forêts et 3 réunions de groupes d'experts sur l'harmonisation des définitions
	Activités de coopération	Tous les membres ont approuvé les cinq initiatives conjointes et deux ou plusieurs de ces membres coopèrent dans un certain nombre d'autres domaines
	Suppression des doubles emplois et des chevauchements	Le système d'organismes coordonnateurs du Partenariat s'appuie sur les avantages comparatifs de chaque membre afin, pour autant que faire se peut, d'éviter les doubles emplois. Toutefois, si les gouvernements étaient plus nombreux à adresser aux organes directeurs des membres du Partenariat des messages cohérents, il y aurait amélioration des synergies et l'on pourrait éviter davantage que les rapports sur les forêts et les activités menées sur le terrain se chevauchent ou fassent double emploi
	Cohérence des messages relatifs aux travaux et à l'appui fourni au Partenariat et au Forum, qui sont adressés par les organes directeurs des membres du Partenariat	La plupart des organes directeurs des membres du Partenariat ont pris acte des efforts menés par le Partenariat et par le Forum et constaté que ces deux instances étaient de plus en plus sollicitées
	Appui à la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, fourni par le Réseau du Partenariat	Le Réseau du Partenariat a aidé, avec un succès limité, à donner suite aux propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, et a privilégié au lieu de cela les échanges d'informations entre membres du Partenariat et autres parties prenantes, à l'échelle internationale, régionale et nationale